



Ruelle Notre-Dame 2
Case postale
1701 Fribourg

Liebfrauengasse 2
Postfach
1701 Freiburg

Aux organes consultés

Tél. / Tel. 026 305 22 05
Fax 026 305 22 11
E-mail DIAF@fr.ch

Fribourg, 14 avril 2010
Freiburg,

***Avant-projet d'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2011 (OPFI)
Consultation***

Madame,
Monsieur,

Suite à l'acceptation par le peuple fribourgeois de la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) (ROF 2009_123), nous avons le plaisir de vous transmettre un avant-projet d'ordonnance contenant les dispositions d'exécution pour la première année d'application de la LPFI. Dans sa séance du 13 avril 2010, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts à ouvrir une procédure de consultation publique sur ce texte et le rapport explicatif, que vous trouvez en annexe à la présente.

En raison de l'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2011 de la LPFI, l'ordonnance d'application devra entrer en vigueur à la même date. Dès lors, l'avant-projet d'ordonnance fait l'objet d'une consultation restreinte avec un délai plus court qu'à l'ordinaire. Nous vous prions de bien vouloir examiner cet avant-projet et de faire part de vos observations **au plus tard d'ici le 15 juin 2010**, directement au Service des communes, Place Notre-Dame 4, 1700 Fribourg et d'adresser une copie de votre prise de position par e-mail au Service des communes (leiserb@fr.ch). Le dossier complet de la consultation est en outre téléchargeable sur le site internet de l'Etat : http://www.admin.fr.ch/cha/fr/pub/consultations_en_cours.htm.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Conseiller d'Etat-Directeur :

Pascal Corminboeuf

Annexes :

- Liste des organes consultés
- Avant-projet d'ordonnance
- Rapport explicatif

**Organes consultés sur
l'avant-projet d'ordonnance d'exécution de la loi sur la péréquation financière intercommunale**

- ⇒ Les Directions du Conseil d'Etat
- ⇒ La Chancellerie d'Etat
- ⇒ L'Administration des finances
- ⇒ Le Service de législation
- ⇒ Le Service de statistique
- ⇒ Le Service des contributions
- ⇒ Le Service du cadastre et de la géomatique
- ⇒ Le Service de l'informatique et des télécommunications
- ⇒ Le Service des forêts et de la faune
- ⇒ La Conférence des préfets
- ⇒ L'Association des communes fribourgeoises
- ⇒ La Conférence des syndics des chefs-lieux et des grandes communes
- ⇒ L'Association des secrétaires et caissiers du canton de Fribourg
- ⇒ Vereinigungen der Verwaltungsangestellten Sense und See